

Sainte-Anastasie sur Issole



BULLETIN MUNICIPAL

JANVIER 2014

N°276

LE MOT DU MAIRE

Ce bulletin en période pré-électorale n'est consacré conformément à la loi qu'à une évocation informative et sans emphase des éléments de notre vie locale ainsi qu'à des informations techniques concernant les prochaines élections municipales.

Vous pourrez prendre connaissance en pages intérieures des importantes modifications intervenues dans le Code Electoral qui naturellement devront être scrupuleusement respectées. Celles-ci touchent essentiellement à la procédure de vote.

Mais avant, comment ne pas évoquer les fortes pluies de ces derniers jours et leurs conséquences sur notre vie quotidienne, la sécurité des personnes et des biens à Ste-Anastasie. Fort heureusement ces pluies d'une intensité qui n'a pas été aussi exceptionnelle que cela, n'ont pas engendré de conséquences cataclysmiques. Néanmoins elles nous donnent à réfléchir sur cette expérience et à évaluer un risque majeur de notre département. Elles nous apprennent en particulier une réalité que nous ne percevons pas toujours et qui, si il est possible dans quelques circonstances d'arrêter le feu, n'est jamais le cas pour l'eau et plus particulièrement pour une inondation.

Autrement dit retenons le principe de précaution à long terme selon lequel la prudence doit imprégner nos comportements qu'ils soient publics ou privés.

Jean-Pierre MORIN



E-mail : s.anastasio@wanadoo.fr site : www.ste-anastasio.fr

ÉLECTIONS MUNICIPALES

ÉLECTEURS



ÉLECTEURS
Ce qui va changer



Qui va-t-on élire les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?

Dans toutes les communes vous allez élire vos conseillers municipaux pour 6 ans.

Les **conseillers municipaux** gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints.

Dans la commune (1 000 habitants et plus), vous allez également élire vos conseillers communautaires.

Les **conseillers communautaires** représentent votre commune au sein de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre auquel elle appartient, c'est-à-dire votre communauté de communes, communauté d'agglomération, syndicat d'agglomération nouvelle, communauté urbaine ou métropole. Les EPCI sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement.

Qui peut voter lors des élections municipales ?

Les élections municipales et communautaires ont lieu au suffrage universel direct.

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes Français, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale de votre commune.

Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne et que vous avez plus de 18 ans, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune de résidence.

Peut-on voter par procuration ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place.

Dans la commune (1 000 habitants ou plus), cette personne votera à votre place par un même vote aux élections municipales et communautaires.

La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Il sera désormais plus facile de voter par procuration. Un décret du ministère de l'Intérieur publié au Journal Officiel du vendredi 20 décembre 2013, permet aux électeurs de télécharger en ligne, de remplir sur leur ordinateur personnel puis d'imprimer leur demande de procuration, puis de l'apporter au tribunal ou au commissariat, ce dernier transmettant ensuite le document à la mairie.

Pour plus d'informations : www.interieur.gouv.fr rubrique **élections**.



ÉLECTIONS MUNICIPALES

Commune de 1 000 à 3 499 habitants

Le mode de scrutin change dans votre commune.

Les conseillers municipaux ne sont plus élus au scrutin majoritaire comme lors des élections municipales de 2008 mais au **scrutin de liste bloquée**.

Contrairement aux précédentes élections municipales, vous ne pouvez plus ni ajouter de noms ni en retirer : le panachage n'est plus autorisé. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier. Si vous le faites, votre bulletin de vote sera nul.

Vous élirez également un ou plusieurs conseillers communautaires. Au moment du vote, vous aurez comme avant un seul bulletin de vote, mais y figureront deux listes de candidats. Vous ne votez qu'une fois pour ces deux listes que vous ne pouvez séparer.

Le bulletin de vote comportera donc la liste des candidats à l'élection municipale et la liste des candidats à l'élection des conseillers communautaires. Les candidats au siège de conseiller communautaire sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.



**Votez :
un geste citoyen**

Nouveau

- Présentation d'une pièce d'identité pour voter
- Déclaration de candidature obligatoire
- Impossibilité de voter pour une personne non candidate
- Interdiction du panachage – changement de mode de scrutin
- Élection des conseillers communautaires



BUREAU DE VOTE



REPAS DE NOEL DU 11 DECEMBRE 2013

Je voudrais remercier les dames qui se sont prêtées au « jeu de piste » afin de retrouver un manteau qui s'était égaré après le repas. Grâce à vous celui-ci a été retrouvé.... bien au chaud dans un placard !!!

UNITE TERRITORIALE SOCIALE DE LA PROVENCE VERTE

informe qu'à partir du 1er janvier 2014 Mme HARMAND - assistante sociale- assurera les permanences en mairie le 4ème mardi de chaque mois le matin uniquement.

DEGROUPEMENT

Nombre de personnes s'interrogent encore sur le dégroupage des lignes ADSL afin de recevoir la télé par internet. Pour répondre à cette question il convient :

- 1) de consulter le site <http://www.ariase.com/fr/haut-débit/cartes-degroupage.html>
- 2) de prendre contact avec l'opérateur qui précisera ses intentions de dégroupage.



Parrainer un jeune dans sa recherche d'emploi, un geste utile !

La Mission Locale Ouest Haut Var recherche des personnes bénévoles pour renforcer son réseau de parrainage.

- Actif ou retraité le parrain s'implique bénévolement auprès d'un jeune. Il lui apporte des conseils pratiques notamment dans la recherche d'emploi.
Ecoute, dialogue, valorisation d'autrui sont les maîtres mots de cette action.

Si vous souhaitez rejoindre ce réseau de bénévoles, contactez la Mission Locale Ouest Haut Var, Myriam Deschamps au 06.84.38.42.99

TRIBUNE LIBRE

Amandine et Eric vous remercient de l'intérêt grandissant que vous portez à la comptabilité de leur boulangerie depuis quelques semaines.

Il semblerait qu'un habitant du village se soit lancé dans une carrière d'expert comptable durant ses heures perdues.

Nous sommes très heureux de voir que par ces temps de crise, certaines personnes tentent tout de même de faire carrière !

Mais nous prions cette personne de bien vouloir faire ses analyses comptables sur d'autres sujets que notre boulangerie car : NON nous ne sommes pas en faillite, et NON nous n'allons pas fermer la boulangerie !
Nous demandons à cette personne de nous apporter la preuve de ses mensonges, ou alors de venir nous présenter ses plus plates excuses !

Nous aimerions que vous vous rendiez compte qu'être artisan n'est pas un métier facile. Nous ne comptons pas nos heures, nous sacrifions notre vie de famille, nos loisirs.

Nous devons toujours répondre présents à vos attentes, vos questions, vos commandes.

Nous devons faire face à vos critiques souvent blessantes.

Mais notre récompense reste dans la fidélité de certains de nos clients, leurs encouragements, leur satisfaction quant à la qualité de nos produits, leur gentillesse et leur bonne humeur !

Nous sommes ici pour vous faire du bon pain, de délicieuses pâtisseries, et de bonnes viennoiseries, nous n'avons pas de temps à perdre dans des commérages et enfantillages en tout genre.

Amandine et Eric

LA VIE AU VILLAGE

PLUIES DES 18 ET 19 JANVIER 2014

Les plus récentes inondations remontent déjà aux 5, 6 et 7 novembre 2011. Et à chaque fois ce sont les mêmes remarques et les mêmes réflexions que l'on entend : « que d'eau, que d'eau !!! »

Une nouvelle fois l'Issole et les vallons gorgés d'eau ont débordé et ont envahi les prés, les jardins, les sous-sols.



Chemin des Vaux



Gué du Saragan



Arboretum



Pré de la Font



Chemin des Vignarets



Chemin des Vignarets

NAVETTE GRATUITE

SALON DE COIFFURE

Eve COIFFURES

RD115 Les Négatives 83136 St-Antonin

**CYNTHIA ET JENNIFER VOUS SOUHAITE UNE
TRÈS BONNE ANNÉE 2014**

HORAIRES :

Mardi, Mercredi et Jeudi :	9h00 à 12h00 / 14h00 à 18h00
Vendredi :	9h00 à 12h00 / 14h00 à 18h30
	Sur RDV de 12h à 14h
Samedi :	08h30 à 18h00

TEL : 04.94.72.29.45

À très bientôt

Cynthia &



**Urgences en Kinésithérapie
Respiratoire Pédiatrique**
Appel 7/7j - Week-end & Jours fériés



ars

un seul numéro
04 91 75 7000
www.arbam.fr



ISA COIF à dom

06.81.75.50.21

Coiffeuse à domicile

Honnêteté, Proximité & Expertise

N°vert 302372065 R46830

**Une boucherie chevaline
est présente tous les jeudis
matins à partir de 8h30.**

Parking des Ferrages

LA VIE ASSOCIATIVE



ROLLER ZEN

The end, but... happy end !
C'est dans la joie, le rire et
l'émotion que s'achève la belle
histoire de notre association. Les
anciens adhérents ont été conviés à
une représentation du cirque Saint-
Pétersbourg sur glace à Marseille,

avant de partager le verre
de l'amitié.

Nous remercions
chaleureusement toutes les
personnes qui nous ont fait
confiance et nous ont suivies
dans cette aventure !

Cathy Denis, Séverine et Christine Guiot.



CLUB DES CIGALES

Nous avons la tristesse de vous
annoncer le décès de Mme Rose
SCAGLIARINI survenu le 31
décembre 2013.



Rose, fut une des fondatrices du « CLUB DES
CIGALES » dans les années 1987-1990 et au cours de
toutes ces années elle a toujours conservé son
attachement à l'association.

Son dynamisme, sa gentillesse et sa gaieté vont
manquer à toutes ses amies qui admiraient tout
simplement « Rose ».

Rose-Marie BRETON

LOTO DES ASSOCIATIONS



Ce loto a permis de récupérer la somme de 560 € qui
seront destinés à la recherche médicale contre le cancer.

Merci aux associations et aux commerçants qui ont
offert de très beaux lots. Merci également à tous les
participants qui se sont mobilisés ce dimanche
22 décembre pour cette bonne action caritative.

Chorale "Chant et Amitié"

Le dimanche 12 janvier, en l'église de Ste Anastasie, la chorale
Chant et Amitié organisait un concert au profit de la Recherche
médicale. Était invité pour la circonstance, l'Ensemble Vocal de
Méounes. Devant un public nombreux qui emplissait l'église et
en présence de Mr le Maire et de sa première adjointe, les deux
chorales, dirigées par Pierre Laurent et Frédéric Verfaillie, ont
interprété un répertoire varié, terminant ensemble avec le
"Tollite hostias" de C. St Saens et le célèbre "Va pensiero",
chœur des esclaves du Nabucco de Verdi. La collecte organisée
à cette occasion, a permis de recueillir plus de 300 €, qui ont été
reversés à la "Ligue contre le cancer".

À l'issue de leurs prestations, les deux chorales se sont
retrouvées à la salle polyvalente pour le pot de l'amitié, qui a permis aux choristes, toujours en chansons!, de faire
plus ample connaissance.

Merci à notre public fidèle et aux généreux donateurs qui ont fait de ce concert une réussite.

Le président, Michel BÉRENGER



LOTO Comité des Fêtes

**dimanche 16 février 2014
à 14h salle polyvalente**

INSCRIPTIONS Accueil de loisirs Odelvar

Ste-Anastasie sur Issole : Mairie (accueil)

samedi 1er février de 8h30 à 10h15

pour tout renseignement, contacter Sandrine LE STRAT
au 06.89.77.86.73

**LE CALENDRIER
DES MANIFESTATIONS**

Vendredi 31 janvier :

A.G. Les Varois vers les Autres
17h salle polyvalente

Dimanche 16 février :

LOTO du Comité des Fêtes
14h salle polyvalente

Samedi 22 février :

A.G. Souvenir Français
14h salle polyvalente

Le carnet de Sainte-Anastasia

Noces de diamant :

Mme ORSINI Jacqueline et M. ORSINI Jules
habitants de Ste-Anastasia-sur-Issole
Ils se sont mariés le 26 décembre 1953 à TOULON.
Ils ont eu 3 filles, des petits-enfants ainsi que depuis
peu une arrière-petite-fille.
3 générations se sont rassemblées autour d'eux pour
fêter ce bel événement.
Toutes nos félicitations pour vos 60 ans de bonheur
qui sont des noces de diamant.



Décès :

Nous avons le regret de vous annoncer le décès de
Madame SCAGLIARINI Rose survenu le 31
décembre 2013 et le décès de Monsieur
MARCHETTI Jerome survenu le 12 janvier 2014.
Nous présentons toutes nos condoléances à leurs
familles.

Remerciements :

Monsieur Scagliarini Jean-Paul et sa
famille vous remercie de votre
présence et de vos témoignages lors
du décès de Madame D'Arcangélis
Scagliarini Rose, chevalier du mérite
agricole.



Les poètes de Ste-Anastasia

La paix en nous

Que la paix soit en nous
Au plus profond de nous

Car sans la paix
Du cœur et de l'âme
Nul ne saurait aimer
Et comprendre une autre âme.

Si la paix est en nous
Bien en chacun de nous
Le bonheur s'ensuivra
Pour nous tous ici-bas.

Jeannette Carrière

Petites annonces

- Femme sérieuse avec références propose ses services
pour le repassage et le ménage quelques heures par
semaine. Personne déclarée en chèque emploi service.
Tel : 04.94.78.28.91. Port : 06.73.56.36.60 demander
Michèle

- Jeune fille sérieuse de 17 ans sur Ste-Anastasia
(K. CHAFFARDON) recherche heures de baby-sitting
week-end et vacances scolaires. Me contacter au
06.52.97.94.43

AVENDRE

* - Buffet bas chêne massif L1,60 x P0,55 - 3 portes
3 tiroirs et table ronde + 2 allonges bois massif 110 x 75
extensible 170 x 111 - Prix : 300 €
- Bibliothèque en 3 éléments : 2 de 50cm + 1 de 95cm -
Prix : 60 €
- Meuble télébar noyer massif 95/85/54 - Prix : 40 €
- Lit électrique L 90cm x 190 - Prix : 60 €
Visite sur Brignoles Tel : 06.72.26.20.19

* Pour cause double emploi :

- salon canapé 3 places avec 2 fauteuils velours en très
bon état, prix : 150 €
- table basse de salon avec tiroirs ouvrants des 2 côtés en
chêne + plaque de verre de protection façade, prix : 50 €
Tel : 04.94.72.24.01

*A VENDRE

Motoculteur STAUB 6000, 4 Temps, Cyl. 212cc
TBE (1ère main), équipements :

- fraise AR
- charrue Braban (2soc)

Prix : 1 250 €

Visible sur Ste-Anastasia Tel : 06.86.38.77.72